



Date de dépôt : 6 mars 2024

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Delphine Bachmann, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Patricia Bidaux, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Sébastien Desfayes, Claude Bocquet, Jacques Blondin, Christina Meissner, Xavier Magnin pour une meilleure promotion de l'offre culturelle et sportive genevoise (création d'un PASS CULTURE et SPORT cantonal)

Rapport de Christo Ivanov (page 4)

Proposition de motion

(2921-A)

pour une meilleure promotion de l'offre culturelle et sportive genevoise (création d'un PASS CULTURE et SPORT cantonal)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les principes de la constitution genevoise concernant la responsabilité de l'Etat en matière d'accessibilité à la culture et de promotion de celle-ci ou encore en matière d'encouragement et de soutien au sport ;
- les formes de soutien et de partenariat respectivement définies par les lois cantonales sur la culture (C 3 05) et sur le sport (C 1 50) ;
- la nécessité de favoriser auprès de la population genevoise, et plus particulièrement auprès des jeunes, l'accès à l'offre culturelle et sportive genevoise ;
- l'importance de développer ainsi son goût et son intérêt pour la culture et le sport ;
- les initiatives canton-communes et (inter)communales permettant aux Genevoises et aux Genevois de bénéficier d'une entrée gratuite ou de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à travers le canton ;
- les initiatives nationales et (inter)cantonales offrant les mêmes possibilités, y compris, pour certaines d'entre elles, l'accès libre à ces mêmes activités pour un montant annuel unique,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un PASS SPORTS réunissant tous les clubs d'élite (1^{re} division) pour une offre commune (foot, hockey, volley, basket, rugby, rink hockey...) permettant d'assister aux matchs (sauf play-off, premium ou action spécifique), pour les moins de 25 ans et étudiants ;
- à mettre en place un PASS CULTURE réunissant toutes les infrastructures culturelles majeures pour une offre commune (Grand Théâtre, Comédie, Théâtre de Carouge...) permettant d'assister aux représentations (sauf soirées spéciales), pour les moins de 25 ans et étudiants ;

- à mettre en place un CHÈQUE SPORTS ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux clubs (entraînements à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;
- à mettre en place un CHÈQUE CULTURE ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux associations culturelles (cours et répétitions à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;
- à discuter des tarifs différenciés des PASS, en fonction de l'âge, avec les partenaires (6-16 ans, 16-25 ans, chômeurs, aînés...) ;
- à discuter des montants crédités sur les CHÈQUES ;
- à faire financer tout ou partie des PASS et CHÈQUES par le canton ;
- à rendre rapport au Grand Conseil sur le succès de cette nouvelle offre et, plus généralement, sur les efforts du canton en matière de promotion culturelle et sportive auprès de la population ainsi que sur leur efficacité.

Rapport de Christo Ivanov

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a été présidée par M^{me} Ana Roch et M. Xavier Magnin lors des séances des 17 et 24 mai 2023, des 7, 14 et 21 juin 2023, du 29 septembre 2023 et du 14 février 2024.

Ont assisté à la séance : M^{me} Isabelle Gattiker, directrice générale de la culture et du sport, DCS ; M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DCS ; M. Vincent Scalet, chef du service des sports, DCS ; M^{me} Cléa Redalié, cheffe du service culture, DCS.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M^{mes} Elise Cairus, Clara Venthey et Lara Tomacelli.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leur collaboration aux bons travaux de la commission.

Séance du 17 mai 2023

Présentation de la motion M 2921 par M. Xavier Magnin

M. Magnin, auteur de la motion, prend la parole pour la présenter. Il s'agit de créer un pass culture et sport pour promouvoir l'accessibilité à la culture et au sport pour tous, ce qui répond à trois articles de la constitution genevoise (art. 207, al. 2, art. 216, al. 1, et art. 219), ainsi qu'aux lois cantonales respectivement sur le sport et sur la culture. L'offre culturelle à Genève est excellente au niveau tant communal que cantonal et cela fédère la population. Un pass culture et sport permettrait d'habituer la jeunesse à se rendre à des événements, à connaître des artistes, des sportifs et à connaître différents sports. Différentes réductions existent déjà, comme la carte 20 ans/20 francs, le chéquier culture ou le pass musées.

Cette motion aimerait aller plus loin en réunissant et en permettant une accessibilité différenciée aussi bien en culture qu'en sport. Il s'agirait d'un accès annuel sous forme de pass complet permettant d'aller partout avec une tarification modeste. Il est proposé un partenariat canton-communes, puisque la répartition canton-communes est bien marquée comme le stipule la LRT-3 notamment pour le sport. Concernant le financement, ce serait une organisation avec une rentrée d'argent qui serait unifiée, une redistribution sur les partenaires qui prendront part à cette action.

Dans les autres cantons, il existe par exemple l'Abobo dans le canton du Valais, le Passculture dans le canton de Vaud, l'AG culturel dans un certain nombre de cantons romands (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Jura, Valais). Il

convient de mentionner aussi la CarteCulture financée par Caritas Suisse et financée par la Confédération destinée spécifiquement aux personnes à revenus modestes. Le but de la motion est de permettre aux personnes qui ont moins de moyens d'avoir accès à toutes sortes d'événements. Il y aurait un pass junior et un pass adulte.

La loi sur la culture permet légalement la mise en œuvre d'un tel pass. La sortie de pandémie de COVID-19 doit aussi permettre de relancer l'activité culturelle et sportive, ce qu'a déjà initié le DCS. Cela participe aussi de la bonne santé mentale. Il est important de nourrir son esprit et de prendre soin de son corps dès le plus jeune âge et il s'agit de donner les bons réflexes aux jeunes, d'ouvrir à la créativité, d'apprendre à se connaître, de savoir ce qu'on aime ou ce qu'on n'aime pas. Il s'avère que c'est le bon moment pour mettre en œuvre et promouvoir un tel pass. Il relève aussi de la responsabilité cantonale de fédérer et de mettre en œuvre ce pass. Genève peut, à l'instar d'autres cantons, assumer un pass en répondant à ses responsabilités constitutionnelles et légales pour permettre aux jeunes de prendre de bonnes habitudes qu'il transmettra à son tour une fois adulte. Il faut enfin lutter contre la sédentarité, les jeux vidéo, les séries TV... L'agenda sera unique pour les communes et le canton. M. Magnin espère que la commission recevra favorablement cette motion dans le but de fédérer sur ce pass.

Une commissaire (PLR) demande s'il s'agirait d'un pass culture et sport, sans séparation.

M. Magnin répond par l'affirmative, mais que si cela était trop compliqué à réaliser, on pourrait séparer.

Une commissaire (PLR) demande si les communes, dont il est abondamment question dans la motion, ont été approchées et consultées.

M. Magnin répond que cela n'a pas encore été fait, mais qu'il y a eu quelques discussions bilatérales.

Une commissaire (PLR) relève qu'il faut tenir compte de l'autonomie communale dans la planification tarifaire et le calendrier, et qu'en général, les communes sont très attachées à cet aspect.

M. Magnin répond que les communes ont des pratiques différentes sur la planification et la tarification. Ce pass culturel permettrait une harmonisation des tarifs. Les communes seraient remboursées par une manne annuelle. Il s'agirait de rentrer dans un système qui permettrait un retour du prix.

Une commissaire (PLR) demande s'il existe à ce stade une projection financière.

M. Magnin répond qu'il existe une demande d'implication du canton dans la nouvelle répartition, mais qu'il n'a pas été fait de projection financière actuellement. Il faut d'abord renvoyer la motion au Conseil d'Etat.

Une commissaire (PLR) reprend l'exemple valaisan d'Abobo. Si on transpose, il y a une offre culturelle moindre en Valais qu'à Genève, et Abobo coûte 365 francs par an, sans tenir compte du sport. Elle imagine mal le même fonctionnement à Genève en incluant le sport, ce qui irait au-delà de ce qui est actuellement géré par les communes, comme les piscines, etc. Elle demande si ce pass donnerait une réduction sur les matchs de hockey, par exemple, ou si cela concernerait la pratique sportive.

M. Magnin répond que cela concernerait les deux aspects. On se baserait sur ce qui est accessible, dans les premiers prix des billets. Pour le foot, on constate qu'il y a gratuité jusqu'à un certain âge et qu'il reste beaucoup de places dans les gradins, ce qui n'est pas le cas pour le hockey.

Un commissaire (S) relève qu'il s'agit là d'un beau projet dont il soutient pleinement les buts. Il demande néanmoins si ce pass concernerait aussi des cours, de sport ou de musique, ou s'il resterait axé sur des événements.

M. Magnin répond que ce serait plus compliqué de s'atteler aux cours qui ont lieu sur une année. On se concentre donc davantage sur les événements et pas sur les activités.

Un commissaire (S) demande si le financement serait paritaire canton-communes et aimerait une fourchette des coûts.

M. Magnin répond qu'il est aléatoire de donner un chiffre, car pour un certain nombre de pass, le rendement serait supérieur et parfois inférieur. Souvent des gens prennent le pass, mais ne l'utilisent pas beaucoup. Il est difficile de chiffrer pour contenter la gauche et la droite. Il faudra voir après, si la motion est acceptée.

Un commissaire (UDC) trouve qu'il existe déjà pas mal de pass à Genève et demande si ce nouveau pass les remplacerait.

M. Magnin répond que ce pass va en remplacer un certain nombre, en effet.

Une commissaire (Ve) peine à se représenter l'impact de ce pass en termes financiers. Elle demande si une étude existe montrant que c'est le prix des manifestations culturelles qui limite l'accès à la culture.

M. Magnin répond qu'avec ce pass on accéderait gratuitement aux offres communales après avoir payé, dans le but de fédérer tout ou partie des interlocuteurs des spectacles. Les arrangements seraient à voir. Le tarif du pass est important, mais il est difficile à estimer à ce stade. L'objectif est de permettre cette accessibilité sans contrainte financière.

Une commissaire (Ve) pense que cela coûterait quelques centaines de francs et il demande ce qu'il en serait pour les personnes plus démunies qui ne peuvent déjà pas forcément payer une quinzaine de francs pour un événement ponctuel.

M. Magnin répond que l'exposé des motifs décrit que ce pass serait adapté aux personnes dans le besoin. Il y aurait des tarifications spéciales dont les critères restent à définir. Pour les personnes en situation de grande précarité, en effet, la culture n'est pas une priorité.

Une commissaire (Ve) relève que toute démarche administrative, pour ces familles précaires, demeure difficile. L'idée est louable, mais soulève beaucoup de questions sur la mise en œuvre.

M. Magnin répond qu'en effet la mise en œuvre n'est pas évidente, mais qu'il vaut la peine de voir ce qui se fait dans d'autres cantons.

Une commissaire (Ve) trouve plus facile de discuter au cas par cas, mais pense que c'est compliqué d'avoir quelque chose pour tout le monde.

Un commissaire (S) estime qu'il faut que ce soit le moins cher possible au départ. Il faut garder des réductions. Deuxièmement, il trouverait bien d'inclure la pratique, car on ne se rend pas compte qu'acheter un kimono pour un enfant qui veut faire du judo est une grande dépense pour certaines familles. La pratique permet aussi d'aller dans les événements. Il y a un effort à faire à Genève à ce niveau-là.

M. Magnin souligne qu'on parle ici de l'accessibilité à des prestations, pas du matériel.

Un commissaire (LJS) demande si les statistiques des autres cantons sont accessibles pour voir le succès du taux d'accessibilité avant et après l'introduction d'un pass. Deuxièmement, il demande si ce pass serait nominatif. Car le prix serait une barrière pour une famille de quatre enfants, par exemple. Il demande aussi ce qu'il en serait s'il ne restait pas de place pour tel grand événement.

M. Magnin n'a pas les chiffres des statistiques, mais estime que cela doit fonctionner, car ils continuent. Le pass serait en effet nominatif. Cela peut être une barrière pour les familles. Lorsqu'un événement est plein, cela fonctionnerait comme pour tous les spectacles.

La présidente demande si, au lieu de donner un accès à tout, il ne conviendrait pas mieux de réfléchir à sélectionner quelques endroits ou événements où profiter de rabais, comme le système de la Fourchette verte dans les restaurants participants. Elle demande si, en plus des tarifs junior et adulte, il y aurait un pass senior.

M. Magnin répond qu'on n'arriverait pas à imposer un prix à tous les clubs et qu'il faudrait démarcher un certain nombre de partenaires pour savoir s'ils adhèreraient à l'idée. Mais c'est impossible de fédérer tout le monde dès le départ. Il pense que le prix senior serait le même que le prix junior.

Un commissaire (UDC) souligne qu'aujourd'hui il y a déjà passablement d'offres. Une personne bénéficiaire de l'aide de l'Hospice général ne paie jamais de billet, il se demande donc à quoi servirait cette motion qui parle de personnes à revenus modestes à Genève.

M. Magnin répond qu'on sait que certaines personnes ont de la peine à aller à certains événements, comme ceux qui proposent de la musique classique. Il y a un vrai souci politique pour créer des ponts et ouvrir cette accessibilité.

M. Scalet revient sur l'accessibilité aux spectacles sportifs. Les clubs de l'élite font partie du même groupe, et il est intéressant qu'eux-mêmes proposent un pass général. Cela existe en France : il s'agit du pass sport qui permet à des familles dans le besoin de faire en sorte que leur(s) enfant(s) puisse(nt) pratiquer un sport et acheter du matériel. Le problème des infrastructures à Genève est réel. Il trouve que ce pass est une bonne idée, mais plutôt sur la pratique que sur les événements.

M. Magnin est d'accord qu'il y a un problème avec les infrastructures sportives, mais qu'il s'agit d'un débat qui ne touche pas cette motion.

M^{me} Skibinska dit que le département veut tout faire pour l'accès à la culture, mais que ce qui est important, c'est de faire venir des gens qui n'ont pas l'habitude ou l'idée d'aller au spectacle. Si ce pass peut répondre à cette demande c'est bien, mais elle se demande si en réalité il ne va pas toucher plutôt des gens qui prennent déjà part à toutes sortes d'activités.

Séance du 24 mai 2023

Audition du département de la cohésion sociale (DCS)

M^{me} Skibinska prend la parole et dit que le département salue l'idée de ce pass et l'idée de prévoir un système qui fonctionne aussi bien pour le sport que la culture. Toutefois, comme présenté dans cette motion, cela semble difficilement réalisable. Il est important de savoir tout ce que fait déjà le canton pour l'accès à la culture et au sport et ensuite on pourra examiner comment combler d'éventuelles lacunes à ce sujet. Il faut faire la distinction entre l'accès à un spectacle culturel et à une activité culturelle ainsi que l'accès à une manifestation de sport ou à l'exercice d'une activité sportive.

Un commissaire (LC) revient sur le terme « activité » et souligne qu'il faut le comprendre comme manifestation, la motion étant surtout destinée aux spectacles et aux représentations.

M^{me} Skibinska dit qu'il ne faut pas oublier tout ce que fait le DIP pour l'accès aux spectacles.

M^{me} Redalié rappelle ce qui est actuellement fait et que la politique culturelle vise l'accès à la culture dont le but est d'abaisser le prix des billets, mais aussi le prix des livres. Toute la réflexion de cette motion est intéressante, ainsi que la réflexion au niveau romand. A Genève, il existe la carte 20 ans/20 francs, qui est une mesure très appréciée et populaire qui coûte annuellement 636 000 francs et dont 120 organismes sont partenaires et reçoivent un soutien de l'OCCS pour compenser le coût de ces billets pour les jeunes. Environ 1500 cartes sont vendues par année, mais il est difficile de savoir combien de cartes sont en circulation actuellement.

Une réflexion va être lancée jusqu'en 2026 pour produire une nouvelle formule de cette carte, il y a beaucoup d'idées et d'envies. Donc, sans attendre la motion, il y a des réflexions sur ce positionnement. Un sondage va être effectué prochainement à ce sujet. On songe aussi à rejoindre les autres cantons romands avec l'AG culturel. Un dernier élément à mentionner est le fait que l'accessibilité à la culture pour tous est au cœur des considérations afin que cela soit réalisable et puisse amener de nouvelles personnes à la culture.

Un commissaire (PLR) revient sur les 120 organismes qui collaborent à la carte 20 ans/20 francs et demande comment ils sont sélectionnés, s'il y a des discussions individuelles avec chacun et si on peut imaginer élargir, et ce que cela implique.

M^{me} Redalié répond que les entités s'adressent au département via un formulaire sur le site et détaillent leur demande. On entre en matière si les buts des entités correspondent au cadre de la politique culturelle du canton et si la demande entre dans le budget. Les entités doivent s'engager à accueillir tout porteur de la carte, cela peut être difficile pour certains lieux.

M. Scalet dit que l'offre sportive n'est pas représentée dans la carte 20 ans/20 francs, car le spectacle sportif est plus rare. C'est une approche qui pourrait être intéressante pour le sport. Ce serait un système d'encouragement pour voir des sports qu'on ne voit pas souvent (foot féminin, par exemple).

Un commissaire (PLR) mentionne l'année 2026 pour avoir une meilleure visibilité et demande combien de billets ou d'accès sont utilisés par chaque détenteur de carte et quel est le volume de cartes en circulation, ce que ça coûte et combien il y en a en circulation.

M^{me} Redalié répond qu'il est difficile de connaître le nombre de cartes en circulation, mais qu'on sait combien cela coûte au département. En 2026, il y aura une nouvelle version de la carte. L'âge pourrait être relevé à 25 ans et non plus 20.

Un commissaire (PLR) demande combien de fois les cartes sont utilisées.

M^{me} Redalié répond qu'il n'est pas possible de le savoir, car les cartes ne sont pas numériques. Le département reçoit les factures, mais ne peut pas savoir combien de fois le porteur de la carte l'utilise par année.

Un commissaire (UDC) demande si la motion servirait à susciter l'intérêt du département et à dynamiser l'offre déjà existante.

M^{me} Redalié répond que la motion fait intensément réfléchir et que ces réflexions sont intéressantes, comme le fait de relever l'âge, le rapprochement avec le sport, les actions spécifiques pour les personnes ayant de grandes difficultés financières.

Une commissaire (Ve) évoque le budget de 636 000 francs et demande s'il s'agit du budget pour repayer les billets qui n'ont pas été vendus aux détenteurs de la carte.

M^{me} Redalié répond qu'ils n'ont pas été achetés à un plein tarif. Les détenteurs paient un prix, ce n'est pas gratuit.

Une commissaire (Ve) a compris qu'ils payaient la carte 20 francs puis demande à quelle hauteur les réductions se montent sur le prix des billets des spectacles.

M^{me} Redalié répond que certains cinémas proposent un billet à 5 francs, des théâtres en proposent à 5 ou 10 francs.

Une commissaire (Ve) trouve qu'il faudrait penser à la gratuité. Sauf erreur de sa part, les matchs du Servette proposent des places à 10 francs pour les jeunes.

Un commissaire (UDC) aimerait connaître le lien entre différents paramètres mis en avant par les pass jeunes, les pass adultes, les retraités, les familles. Il a compris qu'il y avait des accords avec le DIP, il mentionne aussi ceux avec l'ACG, et demande si au moins il y a déjà des négociations en cours et lesquelles.

M^{me} Redalié demande de quelle nature seraient ces négociations.

Un commissaire (UDC) répond que Vernier, par exemple, donne 100 ou 150 francs par jeune pour le sport, il y a aussi les cartes de rabais de l'université pour les étudiants. Il faudrait arriver à une sorte d'harmonisation de tous ces rabais en vigueur.

M^{me} Redalié répond qu'il existe une commission consultative d'accès à la culture, qui réunit des représentants des communes et du canton et que là sont discutés ce genre de sujets. La Ville a initié une réflexion. L'aspect du pass culture pour adulte serait une sorte d'abonnement général, comme l'initiative *music pass* pour les acteurs de la musique menée par l'OCG, à 90 francs pour aller dans divers lieux de musique. Cela permet au public de découvrir de nouveaux lieux, mais il n'existe pas encore d'étude sur les éventuels nouveaux publics. Le but est d'associer les acteurs du domaine culturel et les institutions pour que le projet soit porté par ces lieux. En somme, beaucoup d'initiatives existent, mais il faudrait peut-être prévoir quelque chose de plus visible pour l'ensemble des acteurs des milieux culturels et du public.

Un commissaire (UDC) relève que ce pass est plus axé sur la culture que sur le sport.

M. Scalet remarque que la motion parle de spectacle sportif, mais pas d'activité sportive en tant que telle, il y aurait potentiellement intérêt à axer sur la pratique et pas sur le spectacle. A Genève la couleur grenat participe à une logique économique et commerciale et c'est peut-être à la maison grenat de proposer un pass pour le foot, le hockey, le foot féminin... Après, plus largement, c'est de la responsabilité des communes, ce n'est pas au canton de subventionner les clubs des communes.

Un commissaire (LC) dit que la carte 20 ans/20 francs donne accès au sport aussi, dans les centres sportifs maîtrisés par la Ville de Genève principalement, mais elle ne donne pas accès aux spectacles sportifs. L'objectif de cette motion est de donner accès aux deux points. On peut certes séparer culture et sport. La carte 20 ans/20 francs offre surtout des réductions, mais la motion parlait de gratuité, c'est à discuter. Il y a un intérêt à lier les pass, notamment pour les jeunes, il reste à définir les entités et les critères. L'AG culturel romand est extrêmement intéressant, mais seulement pour la culture.

M^{me} Redalié met en avant le fait que le rapport entre culture et sport favorise l'intérêt des jeunes qui fréquentent plus l'un à découvrir l'autre.

Une commissaire (PLR) demande quelle est la part de billetterie pour les institutions culturelles subventionnées.

M^{me} Redalié répond que cela dépend desquelles on parle. Pour certaines, une part importante de leur chiffre d'affaires y est consacrée (comme La Comédie) et pour d'autres, il y a une plus grande subsidiarité. Faire baisser les prix n'a pas forcément d'impact sur la santé économique.

Une commissaire (PLR) demande si une diminution des rentrées de la billetterie n'a pas d'impact sur le budget général.

M^{me} Redalié répond qu'il y a toujours un impact, à compenser.

Un commissaire (PLR) demande si avec la carte 20 ans/20 francs, les jeunes ont accès aux infrastructures sportives.

M. Scalet répond que non, à sa connaissance.

M^{me} Redalié dit que ce sera à vérifier pour la prochaine fois.

Une commissaire (Ve) demande quelles sont les façons de se procurer ces cartes, si c'est via internet, et ce qu'il en est des personnes dépendant de l'Hospice général, si c'est limité aux personnes qui peuvent la financer.

M^{me} Skibinska répond qu'elle va voir ce que l'Hospice général prend en charge.

Une commissaire (Ve) demande si l'Hospice général rembourse certaines prestations.

M^{me} Skibinska répond qu'elle n'a pas pris connaissance des règles de l'Hospice général.

La présidente dit que l'Hospice général prend en charge 200 francs par année et par enfant pour le sport et la culture.

M^{me} Redalié dit qu'en cela la mesure n'est pas entièrement satisfaisante et qu'il faudrait qu'elle soit offerte à certains bénéficiaires.

Un commissaire (PLR) évoque un système de compensations par rapport au prix normal qui ferait sens en cas de manifestation à guichets fermés, mais il aimerait savoir ce qu'il en serait si le taux de remplissage était supérieur.

M^{me} Redalié répond que cela montre les limites du manque à gagner de cette logique, car quand il reste des places dans une salle, cela ne coûte pas plus cher de vendre les places moins cher que de les laisser vides.

M^{me} Skibinska souligne que l'idée est bonne, et que le conseiller d'Etat tient à l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous. Cela n'implique pas que le fait d'aller au spectacle, mais cela passe aussi par la commande publique, cela concerne toutes les œuvres qui existent dans la rue, toute forme d'accès à la culture. Concernant le texte de la motion, certaines invites sont un peu difficiles à percevoir, elles sont donc peut-être à retravailler et à réfléchir.

Séance du 7 juin 2024

Audition conjointe du DCS, soit M^{me} Teresa Skibinska et M. Vincent Scalet, et de l'Association genevoise des sports (AGS), représentée par M. Jean-Noël de Giuli

M. de Giuli aimerait d'abord savoir si ce pass concernerait les spectateurs ou les pratiquants du sport.

Le président répond, en tant que signataire de la motion, qu'il s'agit des spectateurs.

M. de Giuli souligne que dans le sport, dans 95% des cas, le « spectacle » est gratuit, contrairement à la culture, sauf lorsqu'il s'agit d'équipes professionnelles comme le GSHC, le FC Servette et les Lions. Cela aurait été bien de proposer un pass ou une aide pour les pratiquants actifs.

Le président aimerait l'entendre sur cette possibilité d'un pass tel que développé dans la motion.

M. de Giuli trouverait bien d'avoir plus d'argent pour certains sportifs afin qu'ils puissent pratiquer leur sport. Le bénévolat devient rare, il faut engager plus de professionnels pour encadrer les clubs, donc une aide aux cotisations pourrait être intéressante dans ce sens-là, au moins pour l'accès au sport.

Un commissaire (S) pense que cette motion rate la cible en matière sportive, car il n'y a que trois entités sportives qui nécessitent des coûts d'achat de billets. La vraie cible serait plutôt liée aux frais de pratique sportive ou aux frais de matériel. Il demande s'il y a un réel besoin au niveau des acteurs sportifs d'accueillir davantage de spectateurs.

M. de Giuli répond par l'affirmative, si on donne des possibilités d'avoir des abonnements, des places dans des stades ou des patinoires, cela vaudrait la peine aussi pour des manifestations comme le tennis, mais de manière plus ponctuelle. Cela va augmenter le nombre de personnes, donc il va falloir augmenter les infrastructures, notamment.

Une commissaire (PLR) demande s'il existe des aides pour des jeunes n'ayant pas les moyens d'adhérer à un club sportif. Deuxièmement, elle demande s'il y aurait un intérêt pour un soutien aux manifestations sportives et pas que pour les activités sportives, et dans ce cas si l'adaptation de la carte 20 ans/20 francs évoluait, on pourrait alors proposer aux jeunes un essai gratuit dans un club, par exemple.

M. de Giuli est président d'un club de sport et il y a des personnes qui n'ont pas les moyens de financer une initiation qui peuvent se voir l'offrir par le club. Ce serait bien que ce soit aussi possible pour l'achat de matériel, on pourrait imaginer ces aides à la pratique du sport. A l'AGS, on ciblerait davantage sur la pratique. Il ne sait pas s'il existe des aides personnalisées pour le sport au niveau du département.

M^{me} Skibinska indique qu'il y a des aides de l'Hospice général pour des jeunes dont les parents sont bénéficiaires de l'Hospice général ou au bénéfice d'un permis S, par exemple pour participer à des courses populaires. C'est sur demande.

M. Scalet ajoute que des associations sportives communales, sous la responsabilité des communes, mettent en place des sortes de « chèques » pour des parents qui seraient en difficulté financière. Au niveau du département, pour l'activité sportive, il y a les activités « GE DECOUVRE » le mercredi après-midi, cela coûte 120 francs par semestre, et si on est soutenu par l'Hospice général, on reçoit 3×40 francs par semestre, ce qui couvre les frais pour le semestre. L'idée est de découvrir une activité, et ensuite de pouvoir faire une passerelle vers une association sportive quand on a choisi un sport.

Un commissaire (S) demande si l'Hospice général pourrait aider un jeune qui découvre le hockey, par exemple, avec GE DECOUVRE et qu'il souhaite continuer dans l'achat de matériel, en plus des 3×40 francs qu'il aurait payés pour GE DECOUVRE.

M^{me} Skibinska n'a pas encore la réponse, mais elle dit que la question a été posée. L'Hospice général travaille beaucoup avec les communes.

Un commissaire (MCG) demande ce qu'il en est de la redistribution d'argent par Jeunesse et Sport aux clubs qui rémunèrent ensuite les entraîneurs, car il a remarqué qu'il y avait des problèmes à ce niveau-là.

M. de Giuli répond qu'il y a des règles pour Jeunesse et Sport qui distribue un certain montant d'argent aux clubs, et que les clubs sont libres de garder cet argent ou de le redonner aux moniteurs. C'est ce qui est fait en général, d'ailleurs.

Un commissionnaire (MCG) souligne que certains clubs ne redistribuent presque rien. Au sujet des pass sport, la commune de Vernier donne 200 francs par année pour le sport. Ce sont toujours les mêmes parents qui peinent à payer la cotisation. Il demande s'il ne serait pas possible que tous les enfants du canton puissent bénéficier de ce montant pour pratiquer le sport.

M. de Giuli répond que ce serait des aides personnalisées, certains jeunes arrêtent le sport, car les parents ne peuvent plus payer la cotisation. C'est pour l'instant gratuit pour les réfugiés, mais il se demande jusqu'à quand.

Le président dit que c'est du ressort des communes.

Un commissaire (MCG) dit que le sport est un vecteur de santé et de cohésion sociale, et que les clubs ont besoin des cotisations pour tourner. Les jeunes qui ont des talents précoces en France sont pris en charge par l'Etat, il demande donc si ce ne serait pas possible ici au niveau cantonal que des personnes à faible revenu mais ne dépendant pas de l'Hospice général puissent être aidées.

M. de Giuli répond que, si on peut obtenir de l'argent en plus, ce serait toujours bien.

Le président fait la remarque que tout le monde constate la même chose à ce sujet et qu'il faut voir aux niveaux communal, cantonal et fédéral ce qui peut être mis en place.

Un commissaire (UDC) relève que des jeunes arrêtent le sport, car leurs parents n'ont pas de moyens. Il demande quelles démarches ces derniers pourraient effectuer à part demander une aide de l'Etat ou de fondations privées.

M. de Giuli répond que cela dépend des associations et des clubs qui ont chacun leur politique propre. Les gens ont de la peine à aller chercher de l'argent. C'est sans doute un aspect qu'il faut développer. C'est sociétal. Certains clubs qui ont les moyens vont aider les gens dans le besoin.

Le président revient sur l'intention de la motion et sur l'accessibilité pour le sport et culture et il demande si M. de Giuli pense que ce pass serait un bon vecteur, ou s'il a une autre proposition.

M. de Giuli répond que la problématique est légèrement différente pour la culture et pour le sport. Pour voir un spectacle, il faut payer et c'est bien de subventionner, mais dans le sport, c'est plutôt la pratique qui peut poser problème financièrement. La motion en elle-même est une bonne idée, mais elle pourrait être dirigée autrement.

Un commissaire (UDC) pose la question de la gratuité.

M. de Giuli répond que, si les places pour assister aux matchs du GSHC étaient gratuites, on ne remplirait pas plus la patinoire, mais qu'il y aurait un manque à gagner qu'il faudrait combler. Mais pour remplir le Stade de Genève, il faut que le spectacle soit à la hauteur. Ce n'est pas parce que c'est gratuit que tout le monde va y aller.

Un commissaire (S) demande si on a le chiffre du montant des cotisations non payées par les jeunes en difficulté. On pourrait dès lors imaginer de majorer de 1 à 2 francs pour ceux qui peuvent payer pour un fonds dans lequel prendre pour les cotisations non payées.

M. de Giuli répond qu'aucune étude n'a été faite, donc il n'existe pas de chiffre. Il y aurait un sondage à effectuer pour voir selon les sports quelle est la part à combler.

Un commissaire (LJS) demande ce qu'il en sera des familles nombreuses avec un pass payant de plusieurs centaines de francs par année, ce sera forcément une barrière pour de nombreuses familles. Il demande s'il ne conviendrait pas de dissocier un pass culturel et un pass sport.

M. de Giuli répond que séparer culture et sport dans ce cadre du pass peut être une solution, mais il relève qu'il existe déjà des pass culturels, mais pas

de pass sportifs. Quant au prix, si le pass acheté n'est pas utilisé, c'est en effet du gaspillage.

Un commissaire (UDC) trouve que ne pas faire de sport en raison du manque d'argent est un problème qu'on doit traiter. Il demande si l'AGS regroupe tous les sports.

M de Giuli répond que l'AGS est l'association faîtière de toutes les faîtières du sport à Genève, ce qui englobe 70 sports, 700 clubs et 120 000 athlètes. Plus on est efficace au niveau de la tête de cette association, plus on peut apporter aux membres.

Le président suggère de passer par les institutions sociales pour répondre à ces questions. Certains membres de clubs sportifs ont arrêté leur pratique à cause du covid et ne sont pas revenus.

M. de Giuli dit que c'est en début d'année, au moment de payer les cotisations, qu'on voit que des personnes abandonnent faute de moyens.

Une commissaire (PLR) estime que les discussions s'éloignent de la motion. Elle rappelle que les communes font beaucoup pour le sport en subventionnant les clubs et les joueurs. Elle note que, si on devait apporter un soutien par un pass sport, ce serait plutôt centré sur l'accessibilité au sport, pas sur les manifestations sportives.

M. de Giuli a compris la même chose avec ce pass, il implique plutôt d'aller voir une compétition sportive ou une activité culturelle.

Séance du 14 juin 2023

Audition de M. Jean-Pierre Pralong, directeur de l'Abobo et de Culture Valais

M. Pralong présente l'Abobo comme une sorte de « Magic Pass de la culture » né en janvier 2021 au moment de la deuxième vague de covid dans le but de faire revenir des gens dans les lieux culturels. Il dirige l'association Culture Valais, qui est une sorte d'office du tourisme de la culture qui a des contacts avec des lieux ayant des abonnés, et qui leur a demandé s'ils étaient prêts à tenter l'aventure. Si la réponse était négative, on n'aurait pas insisté. Les responsables du Magic Pass ont aussi été contactés. Il existe un agenda pour accéder à toute une série d'événements culturels. A l'automne 2021, ce sont 35 lieux culturels qui ont été rencontrés, francophones et germanophones, des salles de concert, de théâtre, des lieux d'expositions et 2 cinéclubs. Cela concerne les personnes âgées de plus de 26 ans.

Il y a une dizaine d'années a été créé l'abonnement « 20 ans 100 francs » devenu aujourd'hui l'« AG culture » qui possède sa propre structure autonome

destinée aux moins de 26 ans. L'Abobo est une coopérative où chaque lieu achète une part sociale de 500 francs. En mai 2022 a été lancée la première saison de l'Abobo pour un prix de 365 francs par année, soit 1 franc par jour, au début du lancement de l'offre, et ensuite le prix augmente, selon la même logique que le Magic Pass. Les divers lieux décident des événements qu'ils mettent à disposition de l'Abobo, soit toute la saison, ou seulement une partie de la saison, ou encore tel ou tel spectacle. La plupart des lieux ont placé la grande majorité de leurs spectacles et de leurs concerts sur la liste, il peut même y avoir des événements hors Abobo comme des repas-spectacles.

Le constat est le suivant : la saison va de septembre 2022 à août 2023, et ce mois a été lancée la saison 2 de l'Abobo dont la validité s'étend du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. On se cale sur la saison théâtrale et musicale. Les utilisateurs vont dans l'agenda d'Abobo et voient à quoi ils ont droit, il y a 500 dates environ, sur une année. La vente de l'abonnement est centralisée, mais ensuite on réserve les places sur le site de chaque lieu qui organise l'événement. Il y a la mention « Abobo » dans la billetterie, et on paie 0 franc. L'objectif était de faire circuler les publics, qui ne sont désormais plus abonnés à un lieu donné mais à une région culturelle. On passe d'une région linguistique à l'autre, on touche des gens qui ne venaient pas, une nouvelle clientèle, on observe la circulation des publics.

Le Valais est une sorte de théâtre avec de multiples salles ! Les gens découvrent des théâtres, des salles... Aucun lieu n'a quitté pour la 2^e année, on est passé de 35 à 50 lieux. Le 6 juin a eu lieu une conférence de presse commune de tous les lieux, cela a créé des synergies. Durant la deuxième saison, il y aura davantage d'événements, car plus de lieux seront partenaires, et il y aura aussi une offre couplée avec les transports régionaux (train) dès 18h. Et pour 99 francs de plus, il y aura une extension cinéma et tous les films à l'affiche pourront être visionnés gratuitement dans les salles partenaires.

On pourra également rajouter des options pour les théâtres, acheter une place numérotée ou faire partie du carré d'or de la salle, participer à la répétition générale, aller à la rencontre des artistes, etc. Le sport n'est par contre pas intégré à cet abonnement. Certains lieux ont demandé si les gens seraient venus sans l'Abobo, certains oui, d'autres non. Il se présente sous forme de carte avec un code QR dont le scan permet de faire un décompte, et 90% du bénéfice va dans un pot commun et le 10% est dévolu aux frais de gestion. Sans le soutien du canton, on n'aurait pas pu lancer ce projet.

On voit combien de gens ont profité de quel spectacle et on redistribue le pot commun selon un système proportionnel. Plus de gens vont dans un lieu, plus le prix du billet est cher, plus on redistribue. On regarde combien aurait payé la personne sans l'Abobo. On rembourse en fonction de ce qu'il y a dans

le pot commun à la proportionnelle. Les lieux l'acceptent. Si personne ne vient, le lieu ne touche rien. Les lieux voient un effet sur la billetterie qui augmente. On ne peut pas dire combien on redistribue aujourd'hui, car la validité de la saison n'est pas finie. Les lieux sont globalement satisfaits et veulent continuer.

Il existe des statuts pour la coopérative et une convention pour les lieux, on organise une assemblée générale annuelle et on a souvent des contacts avec les différents lieux.

Un commissaire (PLR) demande premièrement si tous les lieux, quelle que soit leur taille, investissent 500 francs comme part sociétaire et si cela a une influence sur le type d'institution faisant partie de la coopération. Deuxièmement, elle aimerait savoir si toutes les institutions culturelles sont subventionnées, et si c'est de manière cantonale, communale ou les deux.

M. Pralong répond que tous les lieux, dans l'Abobo, sont sociétaires à hauteur de 500 francs. Tout le monde paie le même prix, car tout le monde a une voix, quelle que soit la taille du lieu concerné. Le but est d'obtenir la diversité culturelle. Cela n'a pas été un frein pour certains. Concernant le subventionnement, la majorité des lieux sont soit subventionnés par les communes comme pas mal de théâtres, soit il y a un mandat de prestation de la commune sous forme d'association, mais peu de lieux sont subventionnés purement de manière cantonale. Il y a des Sàrl (cinémas), ou des fondations (comme l'Abbaye de Saint-Maurice).

Une commissaire (PLR) demande si les subventions sont importantes ou pas.

M. Pralong répond que pour certains lieux il n'est pas possible de tourner sans subvention. Certains lieux purement privés, comme le Théâtre du Martolet à Saint-Maurice, vivent uniquement de la billetterie.

Une commissaire (PLR) demande si des musées font partie de l'offre Abobo, et si la Fondation Gianadda ou la Fondation Opale pourraient en faire partie.

M. Pralong répond que la Fondation Opale en fait partie, mais pas la Fondation Gianadda. Il y a des lieux d'expositions de tous types, c'est la diversité culturelle qui fait la richesse de l'abonnement.

Un commissaire (PLR) aborde la question de l'offre pour les moins de 26 ans et il aimerait des précisions sur les modèles de financement et savoir comment ça fonctionne.

M. Pralong répond qu'il s'agit de l'AG culturel jusqu'à 26 ans, qui coûte 100 francs par année. Depuis l'introduction de l'Abobo, on voit des familles arriver dans des lieux dont les deux parents ont l'Abobo et les enfants l'AG

culturel. A 26 ans, les jeunes adultes passent à l'Abobo, ce qui n'est pas possible avant cet âge-là.

Un commissaire (PLR) demande si les offres des deux abonnements se recoupent ou pas du tout.

M. Pralong répond qu'elles se complètent. Les jeunes sont peut-être encore plus mobiles. Les ventes de l'AG culturel ont augmenté après la période covid, et l'engouement pour l'Abobo est notable aussi.

Une commissaire (Ve) aimerait être sûre d'avoir bien compris l'effet sur les prix des billets avec le système de redistribution et si cela faisait augmenter les prix des autres billets.

M. Pralong répond que les lieux vendent plus de billets hors abonnement. C'est eux qui fixent leur prix. Pour chaque spectacle dans le cadre de l'Abobo est associé un prix de billet plein tarif. Par exemple, si le prix d'un concert est de 30 francs, on insère le montant et on calcule le chiffre d'affaires théorique, c'est utile pour la mathématique interne pour la redistribution. Le prix du billet plein tarif sert juste à calculer à la proportionnelle ce qui va être redistribué aux lieux. Cela pourrait avoir pour effet l'augmentation des prix, mais l'inflation le fait aussi.

Un commissaire (Ve) demande si quelque chose est mis en place pour les personnes ayant des difficultés financières ou si c'est réservé à une certaine classe sociale qui peut se le permettre.

M. Pralong répond que trois cercles de personnes sont visés par l'Abobo : le premier cercle représente les gens qui aiment la culture et qui allaient déjà dans des lieux, le deuxième cercle fréquentait déjà plus ou moins les milieux culturels à certaines occasions et on a réussi à dynamiser leur activité culturelle et le troisième cercle regroupe les gens qui n'iraient jamais au spectacle sans l'Abobo.

Certaines communes mettent en place une part de prise en charge. Un seul tarif à 365 francs par an en prévente pour tous est prévu. C'est un très bon plan économique, car si le prix était réel on serait à 730 francs. Le but est d'augmenter le volume de gens qui achètent, car ils en profitent aussi pour acheter des bons cadeaux. On n'a noté quasiment aucune réclamation. Il y a eu quelques demandes de remboursement pour des raisons valables.

Un commissaire (S) aimerait savoir si on connaît la fréquentation moyenne des lieux grâce à l'Abobo, quels sont les chiffres qui sont liés à l'utilisation de cet abonnement.

M. Pralong répond que les chiffres sont connus mais pas divulgués. La première année il s'est vendu 1500 abonnements ; la moitié a été achetée par

des gens déjà abonnés à des lieux, et l'autre moitié l'a été par des gens ne fréquentant pas régulièrement les lieux culturels. Les abonnés historiques ont utilisé leur abonnement en moyenne une fois par mois, donc plus que les autres personnes n'ayant jamais acheté d'abonnement auparavant.

Des gens en amènent d'autres par le bouche-à-oreille. Les retours économiques sont bons pour les lieux, on note le retour du public, c'était important après la période covid. Certains lieux s'étaient donné une jauge interne réservée à l'Abobo. Aujourd'hui, plus de 50 lieux font partie de l'Abobo, et si tous jouent le jeu, il y a une force de frappe assez incroyable. Au-delà des chiffres, il est plus important de savoir s'ils sont contents ou pas contents. Si c'est bien, on continue !

Un commissaire (PLR) souligne que beaucoup de Genevois connaissent des lieux culturels en Valais et demande quel est le risque que des lieux plus connus ne soient pas dans l'Abobo, tandis que des lieux moins compétitifs le sont pour avoir une visibilité en termes de marketing.

M. Pralong répond qu'il y a des lieux qui fonctionnent surtout sur un financement privé. Il reprend l'exemple du Magic Pass, qui comprenait 165 000 membres l'an dernier, qui a atteint 100 millions de francs de chiffre d'affaires sans Zermatt, sans Verbier, sans les Portes du Soleil... et cela cartonne. On a besoin d'avoir des lieux importants, mais ne pas avoir les plus grands ne pose pas de problèmes, car la diversité culturelle compte. On a moins besoin d'avoir des « têtes d'affiche ». Avec l'Abobo, il y a un rabais sur des lieux qui ne sont pas dans l'Abobo, par exemple moins 40% sur les prix du Verbier Festival.

Un commissaire (LC) demande quelles améliorations pourrait suggérer M. Pralong concernant la motion, en comparaison avec ce qu'il a présenté de l'Abobo.

M. Pralong souligne l'important et nécessaire soutien du canton. Il pense aussi qu'associer la culture et le sport pourrait être intéressant et que faire des vases communicants permettrait à des gens fréquentant moins l'une ou l'autre activité de découvrir la seconde. L'Abobo ne cible que le domaine culturel et il ne vise que les personnes actives, pas les jeunes de moins de 26 ans. Il faut voir quels lieux seraient d'accord de rentrer dans ce système. L'Abobo est né durant une période de sinistrose ambiante en pleine deuxième vague covid, mais là le contexte est différent. Mettre le sport et la culture ensemble dépendra des lieux atteints et des personnes intéressées. Il y aurait aussi la question de la mobilité qui devrait être abordée.

Un commissaire (LJS) demande s'il existe des statistiques progressives avant le covid et maintenant.

M. Pralong répond qu'on verra à la fin de la première année. On travaille plus sur les chiffres dans la discussion, on évalue si les lieux sont convaincus par cet abonnement.

Un commissaire (LJS) demande comment gérer les réservations s'il n'y a plus de places.

M. Pralong répond que c'est le lieu qui gère cet aspect, s'il y a une jauge Abobo ou pas. Un spectacle peut être complet avec ou sans l'Abobo. Certains lieux doublent des dates. Les lieux restent autonomes quant à l'organisation.

Un commissaire (LJS) demande s'il a été envisagé d'élargir cet abonnement pour des événements sportifs.

M. Pralong répond que l'objectif est de le faire fonctionner sur trois ans et qu'on est encore en phase pilote, on aimerait rajouter les festivals.

Séance du 20 septembre 2023

Débats de la commission

Un commissaire (LC) annonce avoir beaucoup réfléchi cet été sur le sujet, mais il n'est pas encore parvenu à faire des amendements qu'il pourrait leur proposer. Il affirme toutefois qu'il va tâcher de le faire et propose de repousser le vote à début novembre, afin de le laisser terminer la réflexion sur ces amendements.

Une commissaire (PLR) dit que le groupe PLR est prêt à voter. Selon elle, la commission a mené un nombre important d'auditions sur cette thématique et ils ont obtenu des réponses du département qui les a confortés dans l'idée que tout est déjà fait sur cette problématique.

Un commissaire (PLR) dit que, selon lui, l'élément déterminant a été le fait que le département travaille pour étendre la carte 20 ans/20 francs à 25 ans. Du moment que ce changement est prévu, on répond, selon lui, sur le fond à ce qui est demandé dans cette motion. Il estime que beaucoup de choses sont déjà prévues dans la carte 20 ans/20 francs et il ne pense pas que ce soit la peine de faire quelque chose d'autre. Il propose également de voter sur cette motion aujourd'hui.

Un commissaire (S) n'est pas d'accord. Il propose d'attendre de voir les amendements proposés par le commissaire (LC). Selon lui, l'idée de départ de cette motion était bonne et il pense que la commission n'est pas à un mois près.

M^{me} Redalié souhaite que les commissaires soient attentifs au fait qu'il faut travailler avec les institutions et les personnes qui proposent les activités culturelles et sportives, et qu'il ne sera pas possible d'imposer quelque chose. Selon elle, il faut garder à l'esprit qu'on est au service des institutions. Elle

poursuit en rappelant que, dans le domaine du sport, le fait de faciliter l'accès est moins pertinent pour les spectacles de sport que pour la pratique du sport. Concernant les spectacles, elle estime que cela va être compliqué, car les entités qui proposent des spectacles sont souvent des organes privés.

M^{me} Gattiker mentionne que, concernant la pratique sportive, elle serait étendue notamment aux familles qui auraient des besoins financiers.

Séance du 17 février 2024

Discussions et votes

Un commissaire (LC) indique qu'il propose ces amendements pour répondre aux remarques faites durant les auditions. Sa volonté est de proposer un accès facilité au sport et à la culture. Il suggère de mettre en place deux pass (l'un pour la culture et l'autre pour le sport) et deux chèques (l'un pour la culture et l'autre pour le sport). Il évoque notamment la question du coût du matériel qui pour certains sports peut s'avérer élevé (le hockey, par exemple). Il propose de renvoyer sa motion au **Conseil d'Etat afin qu'il décide du montant alloué pour chaque chèque**.

Un commissaire (S) pense que ces amendements vont dans le bon sens. Il rappelle que la motion sert justement à inviter le Conseil d'Etat à rédiger un rapport. Il constate que le pass culturel serait destiné aux étudiants de moins de 25 ans. Il se demande ce qu'il en sera de la carte 20 ans/20 francs. Il se demande s'il n'est pas mieux de parler de « cotisations » plutôt que d'« abonnements » (troisième et quatrième invite).

Un commissaire (LC) explique avoir utilisé le terme « abonnements » pour cibler un contexte plus large. Il ne s'oppose pas à ce que le terme « abonnements » soit remplacé par « cotisations ».

Un commissaire (S) comprend que le terme « abonnements » comprend les cotisations.

Le commissaire (LC) le confirme.

Un commissaire (UDC) note que la septième invite du texte original n'a pas été retenue dans l'amendement général du Centre. Il se demande quelle en est la raison.

Un commissaire (LC) indique qu'elle peut être ajoutée à nouveau.

M^{me} Redalié explique que le département a pris connaissance des nouvelles invites. Même si elles permettent de clarifier certains points, elles ne résolvent pas la difficulté que pose la motion au département. L'accès au sport et à la culture est une priorité pour le DCS. Toutefois, il faut développer les mesures actuelles pour qu'elles correspondent au mieux aux enjeux et au

développement de la culture et du sport sur le territoire. Le département aurait besoin que la motion soit formulée en étant plus axée sur un objectif et une vision globale plutôt que sur des mesures concrètes. Elle précise que le département est tout à fait disposé à les aider à reformuler.

Un commissaire (LC) pense que le but d'une motion n'est pas d'aller dans le sens de ce que fait déjà le département mais d'aller plus loin.

La présidente propose de passer aux prises de position.

Une commissaire (PLR) indique qu'elle aurait préféré que Le Centre retire sa motion. Le PLR ne soutiendra pas cette motion, car les auditions les ont confortés dans la certitude que tout ce qui est proposé existe déjà. Elle se questionne, notamment, quant à qui financerait et à qui seraient distribués les chèques cultures et les chèques sport. Aussi, elle rappelle que, comme rappelé dans la position écrite de l'ACG, le sport est aujourd'hui principalement dans les mains des communes.

Un commissaire (S) trouve que cette motion a justement le mérite de formuler des objectifs concrets. En effet, il pense que si elle ne faisait que dire qu'il fallait « favoriser l'accès au sport et à la culture », elle n'apporterait rien de plus que ce qui est déjà existant. Il se demande quelle est la prise en charge de la part de l'aide sociale pour un enfant actuellement.

La présidente répond qu'elle est de 150 francs par année.

Un commissaire (S) trouve la part faible. Il souligne le coût important que peut avoir le matériel dans certains sports comme le hockey sur glace.

Un commissaire (LJS) est toujours favorable à soutenir le sport et la culture. Cependant, il se demande si aujourd'hui le manque d'accès à ces structures s'explique par un manque de moyens financiers ou par un manque de temps. En termes de mécanisme, il se demande comment seront identifiés ceux qui ont droit et ceux qui n'ont pas droit aux pass/chèques. Enfin, il souhaite savoir qui financera.

Un commissaire (LC) répond qu'il faut se demander s'il faudra les délivrer à toute la population jeune ou s'il faudra limiter par certaines mesures comme le RDU. Il pense que cette réponse doit venir du département. Il pense qu'une motion renvoie justement à l'étude par département afin de déterminer le budget, etc. Il donne l'exemple d'une commune qui distribue des chèques aux 300 premiers, peu importe le niveau social. Enfin, il pense que les jeunes qui n'ont pas de difficultés financières ne viendront pas en faire la demande. Ainsi, les mesures ne concerneront que les jeunes qui n'ont pas les moyens. Il estime que les jeunes trouvent du temps pour les activités sportives, c'est donc une question d'argent.

Un commissaire (MCG) se demande s'il serait possible de repousser le pass 20 ans/20 francs à 25 ans.

M. Scalet souhaite préciser que si le département s'inquiète au sujet du chèque pour le sport, c'est aussi parce que les associations sportives ont souvent trop de membres. De plus, pour des sports comme le hockey sur glace, le canton manque de surfaces. Ainsi, le département craint que les chèques produisent un appel d'air, mais qu'il n'y ait pas assez de place pour y répondre.

M^{me} Redalié indique que le même phénomène inquiète au sujet de la culture. Elle répond que l'on peut envisager de prolonger à 25 ans la carte 20 ans/20 francs. Elle note que plusieurs cantons offrent un AG culturel et que pourtant beaucoup de jeunes ne l'utilisent pas. Elle pense important d'accompagner toute nouvelle mesure d'une communication.

Un commissaire (MCG) se demande s'il serait possible d'envisager un rabais pour les matchs de foot.

M. Scalet répond que cela pourrait être imaginé.

Un commissaire (MCG) pense que ce serait déjà un moyen de remplir le Stade de Genève.

M^{me} Redalié précise qu'il s'agit d'un secteur privé.

M. Scalet confirme qu'il est souvent plus compliqué pour les secteurs privés de négocier avec les institutions publiques.

Un commissaire (UDC) note que des contrats de prestations existent, par exemple, avec les Lions de Genève. Il se demande comment la motion pourrait s'imbriquer avec le travail fait par les communes au travers des contrats de prestations.

Un commissaire (LC) explique que les filières élites ont déjà des entrées, notamment, aux matchs de foot du Servette FC. L'obtention d'un chèque sportif pourrait permettre de diminuer le coût des cotisations. Au niveau des contrats de prestations, cela ne change rien.

Un commissaire (UDC) pense qu'il pourrait être intéressant de travailler avec l'Hospice général. Il estime que cela pourrait être un élément intéressant pour les jeunes non scolarisés.

Un commissaire (LC) pense qu'il faudrait justement cerner le type de population qui en a le plus besoin.

Un commissaire (LJS) indique que le groupe LJS soutient le sport et la culture, mais ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui une véritable barrière pour la promotion du sport et de la culture. Il ne votera pas l'entrée en matière.

Un commissaire (Ve) explique avoir entendu les arguments de l'administration. Toutefois, son groupe votera la motion, car ils estiment que, s'il y a plus de demande, cela stimulera l'offre également.

Un commissaire (UDC) pense que la motion va dans une bonne direction. L'UDC soutiendra la motion et déposera un amendement pour rajouter la septième invite initiale.

Vote

La présidente met aux voix l'amendement général du Centre :

- à mettre en place un PASS SPORTS réunissant tous les clubs d'élite (1^{re} division) pour une offre commune (foot, hockey, volley, basket, rugby, rink hockey...) permettant d'assister aux matchs (sauf play-off, premium ou action spécifique), pour les moins de 25 ans et étudiants ;
- à mettre en place un PASS CULTURE réunissant toutes les infrastructures culturelles majeures pour une offre commune (Grand Théâtre, Comédie, Théâtre de Carouge...) permettant d'assister aux représentations (sauf soirées spéciales), pour les moins de 25 ans et étudiants ;
- à mettre en place un CHÈQUE SPORTS ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux clubs (entraînements à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;
- à mettre en place un CHÈQUE CULTURE ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux associations culturelles (cours et répétitions à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;
- à discuter des tarifs différenciés des PASS, en fonction de l'âge, avec les partenaires (6-16 ans, 16-25 ans, chômeurs, aînés...) ;
- à discuter des montants crédités sur les CHÈQUES ;
- à faire financer tout ou partie des PASS et CHÈQUES par le canton.

Oui : 10 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non : 4 (1 LJS, 3 PLR)

Abstentions : –

L'amendement général du commissaire LC est accepté.

La présidente met aux voix l'amendement du commissaire UDC, soit d'ajouter l'invite suivante :

- à rendre rapport au Grand Conseil sur le succès de cette nouvelle offre et, plus généralement, sur les efforts du canton en matière de promotion culturelle et sportive auprès de la population ainsi que sur leur efficacité.

Oui : 10 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non : 4 (1 LJS, 3 PLR)

Abstentions : –

L'amendement du commissaire UDC est accepté.

La présidente met aux voix la M 2921 ainsi amendée :

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non : 5 (1 LJS, 1 MCG, 3 PLR)

Abstentions : –

La motion M 2921 est acceptée.

Catégorie de débat préavisée : II, 30 minutes

Amendement du rapporteur

Suite à l'amendement général, il convient d'adapter le titre de la motion. En conséquence, le rapporteur vous propose l'amendement suivant :

Intitulé (nouvelle teneur)

**pour une meilleure promotion de l'offre culturelle et sportive genevoise
(~~création d'un PASS CULTURE et SPORT cantonal~~)**